



## 37 ans non reconnu droit ??

Par **BENOIT**, le **23/11/2011** à **15:07**

Bonjour,  
je n'est pas été reconnu  
j'ai 37 ans mon géniteur est décédé il y a 4 ans

il reste de son côté sa sœur et sa mère et sans doute des cousins liés à sa mère  
qui ne veulent pas me parler  
qui ont pourtant toujours connu mon existence

je ne souhaite pas changer mon nom ni même toucher un héritage  
mais juste pouvoir faire quelques démarches et prouver que je suis bien la progéniture  
de cet homme ! qui ce serait marié plus tard  
avoir quelques photos des non des prénoms  
le nom de jeune fille de cette grand-mère ?? ect..  
en gros savoir qui sont ces jents qui ont le sang que j'ai dans les veines  
peut-être en rencontrer !  
avec mon nom actuel les portes me sont fermées

la loi a l'air assez claire  
pas de recours possible après 28 ans

ce qui me paraît injuste car je le découvre que maintenant cette loi  
de plus je n'ai jamais eu envie de connaître cet homme de son vivant  
l'envie m'est venue que lors de sa mort !

par exemple j'ai une fille de cinq ans qui est ce qui me dit qu'elle ne rencontrera

pas un jours un cousins ??? ect...

n y aurait il pas des chemins diférant voir d autre recours  
je pourais peut etre avoir des témoignage d amie ce qui ne prouve rien en vérité mais peut  
laissé la place au doute

voila j ai deja posé la question sur d autre cite  
les reponsses sont les meme  
pas de droit apres 28 ans mais ne ce trompe t ils pas ???  
EN ESPERANT avoir plusieurs réponse ou solution  
cordialement